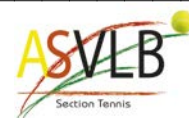


# Inscription 18/19



NOM		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Tél Domicile	
Ville		Tél Portable	
Date de naissance		e-mail	
Sexe		N° Badge	
Classement 2017		N° Licence	

TARIFS 2018/ 2019	Nouvelle adhésion		Renouvellement		Services
	d'adhésion		d'adhésion		
ECOLE DE TENNIS	Villiers	Extérieur	Villiers	Extérieur	
Tennis Loisir Enfant Né en 2001 et après (- 18 ans)	120 €	200 €	90 €	170 €	Accès Halle des sports et courts extérieurs
Mini Tennis (jusqu'à 7 ans) Né en 2011 et après	195 €	275 €	165 €	245 €	5/6 élèves par cours de 1h00 par semaine pendant 30 semaines scolaires.
Ecole de tennis (8 à 17 ans) Né de 2001 à 2010	255€	335 €	225 €	305 €	5/6 élèves par cours de 1h00 par semaine pendant 30 semaines scolaires
<b>Badge d'accès</b>	25 €		25 €		<i>Option : accès Halle des sports et courts extérieurs</i>
Ecole de tennis Intensif Né de 2001 à 2010 (8 à 17 ans)	345 €	425 €	315 €	395 €	5/6 élèves par cours de 1h30 par semaine pendant 30 semaines scolaires + accès Halle des sports et courts extérieurs
TENNIS ADULTES	Villiers	Extérieur	Villiers	Extérieur	
Né en 2000 et avant (+18 ans)					
Tennis Loisirs Adulte	170€	250 €	125 €	205 €	Accès Halle des sports et courts extérieurs
Cours collectif Adulte	335 €	415 €	290 €	370 €	5/6 élèves par cours de 1h00 pendant 30 semaines scolaires + accès Halle des sports et courts extérieurs
Cours collectif Adulte Intensif	380 €	460 €	335 €	415 €	5/6 élèves par cours de 1h30 pendant 22 semaines scolaires + accès Halle des sports et courts extérieurs

**IMPORTANT :** La cotisation à l'activité ne pourra être remboursée que pour des raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical l'attestant, sachant que tout trimestre commencé restera dû ainsi que les frais fixe annuels : La licence (29€ Adulte, 20€ Jeune) et les frais de fonctionnement ASVLB (20€).

Acceptez- vous de figurer sur l'annuaire du club ? : OUI NON

1. **AUTORISATION PARENTALE (cocher les cases)**

Je soussigné(e) : .....

- autorise mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.
- n'autorise pas mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition.
- donne mon accord pour le moyen de transport retenu pour les déplacements à l'occasion de compétitions ou de stage.
- autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, blessures, hospitalisations, etc...) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

2. **CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE**

L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical de « non-contre-indication » à la pratique sportive, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé. En cas de non présentation de ce document avant le début des cours ou entraînement de la saison sportive, l'animateur responsable des cours sera en droit d'exclure temporairement l'adhérent jusqu'à présentation du document en bonne et due forme.

Le Certificat médical de « non-contre-indication » à la pratique sportive en compétition est obligatoire pour pouvoir participer à toute compétition inscrite au calendrier d'une fédération agréée, et ce chaque année, que l'on soit licencié ou non à cette fédération. (Cf Art. 5&6 de la loi n°99-223 du 23/03/1999)

**Signature**

Pour Info : Les tarifs comprennent la licence obligatoire et la cotisation annuelle de l'ASVLB.